

LES **P**ETITS **T**RAITÉS **S**PIRITUELS

Série « Bonheur Chrétien »

# La communion de désir

Pour ceux qui ne peuvent pas  
communier à une messe

Michel  
Martin-Prével



Éditions des Béatitudes

## LA COMMUNION DE DÉSIR

*Pour ceux qui ne peuvent pas communier à une messe*

Si vous souhaitez être tenu au courant de nos publications,  
vous pouvez envoyer vos nom, adresse et email aux  
Éditions des Béatitudes, Burtin, 41 600 Nouan-le-Fuzelier  
[ed.beatitudes@wanadoo.fr](mailto:ed.beatitudes@wanadoo.fr)  
[www.editions-beatitudes.fr](http://www.editions-beatitudes.fr)

ISBN : 978-2-84024-289-5

© Éditions des Béatitudes  
Société des Œuvres Communautaires, septembre 2007

Conception : © béatitudesgraphisme

**Photo de couverture :** Saint Philippe Néri ©Sœur Esther

**Michel MARTIN-PRÉVEL**

# **LA COMMUNION DE DÉSIR**

*Pour ceux qui ne peuvent pas communier à une messe*



**« Petits Traités Spirituels »**

Série III « Bonheur chrétien »

**Éditions des Béatitudes**

**Nihil obstat :**  
Père Roger Laurens  
Albi, le 21 mars 2007

**Imprimatur :**  
Mgr Pierre-Marie Carré  
Archevêque d'Albi  
Albi, le 23 mars 2007

## INTRODUCTION

La dernière exhortation apostolique du pape Benoît XVI<sup>1</sup> nous exhorte largement à retrouver une ferveur dans la communion eucharistique, en soulignant une certaine banalisation de l'accès à celle-ci. L'urgence de raviver une faim eucharistique authentique conduit à mieux comprendre le Sacrement des sacrements, « source et sommet de toute la vie chrétienne », bien plus beau que le symbole d'un simple compagnonnage autour d'une table.

Par ailleurs le magistère de l'Église a plusieurs fois évoqué la communion spirituelle comme « solution » pour la participation des divorcés remariés à l'Eucharistie, et Benoît XVI le redit encore en ces temps :

« Il est bon de cultiver le désir de la pleine union avec le Christ, par exemple par la pratique de la communion

---

1. Benoît XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum Caritatis*, 22 février 2007.

spirituelle, rappelée par Jean-Paul II <sup>2</sup> et recommandée par de saints maîtres <sup>3</sup> de vie spirituelle <sup>4</sup>. »

Mais que recouvre cette pratique au juste ? Elle se définit comme l'union à Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par un désir procédant d'une foi animée par la charité. Elle se vit dans des conditions précises et peut alors porter beaucoup de fruits.

## **1 - Où en sommes-nous de notre faim de l'Eucharistie ?**

Comment se fait-il que tant de communions reçues au fil d'une vie chrétienne donnent si peu de fruits, quand on réalise quelle est la puissance contenue dans un tel sacrement ? Ne leur manque-t-il pas un désir ardent d'en accueillir toute la réalité et une préparation amoureuse pour lui donner tous ses effets ?

Nos communions restent bien souvent infructueuses parce que la communion sacramentelle doit se conjuguer avec une communion de désir. L'union à

---

2. Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, 17 avril 2003, Documentation Catholique 100 (2003) p. 380.

3. Saint Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, III, q. 80, a. 1, 2. et sainte Thérèse de Jésus, *Le chemin de la perfection*, Ch. 35. Doctrine confirmée par le Concile de Trente, sess. XIII, c. VIII.

4. *Sacramentum Caritatis* n° 55.

Jésus risque de devenir un dû, quand on prend l'habitude de communier sans l'accueillir comme un don. Et nous sommes tous menacés par cette usure du temps et par la répétition qui fait perdre la ferveur de l'enfant quand il communique pour la première fois.

Communier comme si c'était la première ou la dernière fois que cela nous arrivait, n'est-ce pas se garder d'oublier qu'il s'agit d'un don unique et immérité ?

## **2 - Une histoire riche et mouvementée**

La communion de désir a déjà derrière elle une longue histoire qu'il faut savoir lire pour enrichir son sens profond. Elle apparaît semble-t-il vers le XII<sup>ème</sup> siècle, au moment où se découvre toute la richesse du mystère eucharistique, à travers certains errements mais aussi grâce à des théorisations salutaires qui vont permettre d'approfondir la pensée théologique et d'enrichir la dévotion envers le Saint-Sacrement.

Ainsi découverte et promue au fil des siècles, elle sera parfois conçue comme un complément à l'acte sacramentel de l'union eucharistique et pas toujours bien reliée à lui. Elle deviendra même à l'heure du jansénisme un substitut abusif à la communion corporelle, alors que rien ne l'empêchait pour beaucoup d'âmes.

Au-delà de ces déviations dans son usage, elle n'en reste pas moins un chemin nécessaire pour mieux



conduire à la fréquentation de la sainte communion. De plus elle constitue son but final, car en réalité la communion spirituelle au Christ est l'aboutissement de la communion sacramentelle. Elle est aussi et surtout le moyen de s'unir au Christ pour ceux qui ne peuvent pas communier corporellement.

### **3 - À qui est-elle recommandée ?**

Destinée à tous, la communion spirituelle est plus spécialement recommandée à tous ceux qui ne peuvent pas communier, ce qui peut se produire pour diverses raisons. Il peut s'agir d'un empêchement physique, de l'absence de prêtre et donc de messe – qui se généralise en ces temps, dans nos pays occidentaux du moins – ou encore de l'interdiction de communier pour incompatibilité avec son état matrimonial – nous parlerons plus longuement aux divorcés remariés.

Elle peut s'envisager dans certains cas pour les catéchumènes dont la préparation est inachevée ou pour les enfants qui ne sont pas encore en âge de communier et qui le désirent vraiment, dans un sens déjà aigu de la présence de Jésus au Saint-Sacrement.

Ceux qui pratiquent cette communion spirituelle témoignent du prix qu'acquiert ce désir de l'union à Jésus en eux. Ils vivent un grand respect à l'égard de la présence réelle du Sauveur dans l'hostie. Leur faim

eucharistique peut aller jusqu'à rejoindre celle des martyrs des Églises du silence, privés de messe et de la présence réelle de Jésus dans leur cœur comme dans leurs églises. Ne donnent-ils pas un témoignage puissant, ceux qui reconnaissent la grandeur de la communion sans pouvoir y participer, auprès de ceux qui y participent superficiellement ou qui la négligent ?

#### **4 - Un peuple affamé et non rassasié**

Aujourd'hui, en Occident comme dans de larges espaces d'autres continents, il est grand le nombre de ceux qui ne peuvent pas communier pour diverses raisons. Pensons particulièrement :

- aux personnes âgées ou malades, retenues dans leur maison, qui n'ont que la messe à la télévision ou à la radio, qui s'unissent spirituellement aux fidèles sans pouvoir recueillir les fruits de la communion. Ils seraient plus de deux millions tous les dimanches en France ;
- à certains handicapés et aux malades ne pouvant pas communier pour des raisons physiologiques ;
- aux chrétiens sans prêtre dans les campagnes : leur nombre, sans vouloir pécher contre l'espérance, est appelé à augmenter dans l'avenir proche ;
- aux non-baptisés, aux catéchumènes, et aux enfants qui n'ont pas fait leur première communion, quand ils ont découvert la grandeur du sacrement sans pouvoir encore y goûter ;

- enfin aux divorcés remariés, auxquels l'Église adresse à nouveau cette recommandation et qui sont de plus en plus nombreux à vivre comme une très douloureuse frustration une « interdiction de communier » qu'ils comprennent mal, trouvant parfois des solutions de secours malencontreuses, comme les communions en cachette. Il faut ajouter que les divorcés restés seuls et fidèles peuvent s'approcher de ce sacrement sans restriction, car c'est le remariage qui les mettrait en situation d'irrégularité et non la séparation d'avec leur conjoint.

Plus largement, la communion de désir est proposée à tous, quand la banalisation de certaines communions vécues dans l'habitude menace le peuple chrétien, ou quand les rythmes hachés de nos existences ne permettent pas une préparation paisible à la rencontre du Christ, en fortifiant le désir de le recevoir.

Qu'est-ce donc alors que cette pratique toujours recommandée, quoique déjà ancienne ?

Le temps passé doit nous enseigner sa richesse et nous commencerons par une petite histoire de la communion eucharistique, avant de comprendre quel est son fondement doctrinal. Puis, à la suite de saints qui témoigneront de leur fréquentation de Jésus par ce moyen, nous verrons comment vivre cette communion.

Enfin il faudra rejoindre les divorcés remariés à qui elle convient tout particulièrement. Des prières adap-

tées à cette pratique, d'hier et d'aujourd'hui, concluront cette évocation pour aider à l'union eucharistique avec le Seigneur, en toutes circonstances.

# I

## PETITE HISTOIRE DE LA COMMUNION

### EUCHARISTIQUE

La façon de communier a notablement varié aux cours des âges et suivre son évolution n'est pas inutile pour recueillir du passé les diverses facettes de la ferveur eucharistique. Celle-ci se trouve confrontée à une alternative : toucher et consommer le corps de Dieu ou s'en tenir à distance, désir de l'union ou crainte du mystère approché.

Ainsi elle balance entre deux attitudes fondamentales : rejoindre en toute indignité la divinité du Christ ou bénéficier avec respect de son humanité qui nous sauve. « Je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri », disons-nous avant chaque communion. L'histoire oscillante de la communion eucharistique traduit cette ambivalence dans la faim du corps de Dieu et dans sa mise à distance. « *Le lieu où tu te tiens est une terre sainte* <sup>5</sup>. » (Ex 3, 5)

---

5. Les citations bibliques sont tirées de la *Bible de Jérusalem*, Cerf, Paris, 1975.

## **1 - Aux premiers siècles : communion fréquente et fervente**

On a reçu la communion pendant les premiers siècles avec beaucoup de ferveur, sans doute chaque semaine, et sous les deux espèces dès les origines. Cyrille de Jérusalem nous le rapporte :

« Quand tu t'approches, ne t'avance pas les paumes des mains étendues, ni les doigts disjoints ; mais fais de ta main gauche un trône pour ta main droite, puisque celle-ci doit recevoir le Roi et, dans le creux de ta main, reçois le corps du Christ en disant : Amen <sup>6</sup>. »

Un très grand respect est manifesté au Corps du Seigneur. Les diacres distribuent à tous le pain et le vin consacrés et ils pensent à en porter aux malades absents à partir de la réserve eucharistique. On est alors très conscient de la valeur inestimable du précieux Corps du Christ, qui renvoie chacun à une réconciliation profonde avec Dieu et avec ses frères. C'est pourquoi les pénitents publics devaient s'abstenir de la communion eucharistique jusqu'à leur réconciliation avec Dieu, manifestée par une réconciliation avec l'Église, Corps du Christ, et dont le signe était précisément la reprise de la participation au corps eucharistique du Seigneur.

Saint Irénée, à la fin du II<sup>ème</sup> siècle, insiste sur la relation avec le Dieu créateur vécue dans l'offrande

---

6. Cyrille de Jérusalem, *1<sup>ère</sup> Catéchèse Mystagogique*, 21.

d'abaissement du Christ, qui exige une dépossession de soi de la part du chrétien.

Saint Augustin développe l'idée d'un *sacramentum*, qui était le serment de fidélité du soldat à l'empereur, alors signifié dans un rite. Des Pères de l'Église parlent aussi de *mystérion*, mystère de la foi comme signe symbolique ouvrant à une réalité pas entièrement accessible et annonciatrice de l'union eschatologique.

Basile, évêque de Césarée au IV<sup>ème</sup> siècle, recommande déjà la communion fréquente et même quotidienne. Il évoque la nécessité de se communier soi-même en cas de persécution ou d'absence du prêtre, donnant l'exemple des ermites qui prennent le corps eucharistique dans leur solitude :

« À Alexandrie et en Egypte, chaque fidèle, même laïc, garde le plus souvent les saintes espèces dans sa maison et se communie lui-même quand il le veut [...]. En prenant une parcelle chaque jour, il participe au sacrifice et reçoit la victime de celui qui l'a donnée. Le prêtre donne au fidèle une part de la victime et celui qui la reçoit [...] la porte ainsi à sa bouche de sa propre main <sup>7</sup>. »

On remarque ici que l'Eucharistie est déjà comprise comme participation au sacrifice du Seigneur dans la consommation de cette nourriture sacrée.

---

7. Basile de Césarée, *Lettre 93 à Césaria*, Patrologie Grecque 32, p. 483-486.

Ce qui domine alors c'est un grand respect envers la communion :

« Vous qui assistez habituellement aux divins mystères, vous savez avec quelle précaution respectueuse vous gardez le corps du Seigneur, lorsqu'il vous est remis, de peur qu'il n'en tombe quelques miettes et qu'une part du trésor consacré ne soit perdue <sup>8</sup>. »

Un jeûne eucharistique préparatoire se pratique dès le II<sup>ème</sup> siècle pour aider les fidèles à entrer dans les dispositions spirituelles nécessaires à une bonne réception de la communion.

Plusieurs témoignages évoquent l'habitude de prier en présence de la réserve eucharistique, qui était conservée pieusement dans une pyxide ou un vase précieux. Au temps des persécutions, il était classique que des personnes avisées, telles que des veuves ou des vierges consacrées, veillent sur les saintes espèces. Les chrétiens savaient le prix du précieux viatique porté aux prisonniers pour leur foi et aux malades, à l'image de saint Tarcisius, martyr de l'Eucharistie. Ce jeune chrétien portait un jour la communion à des malades quand il s'est fait agresser par une bande de vauriens incroyants qui en voulaient à son précieux cadeau. Il a été retrouvé blessé à mort sur le chemin, serrant la blanche hostie dans sa main.

---

8. Origène, *Homélie sur l'Exode 13, 3*, Sources Chrétiennes 16 p. 263.



Cependant dès la fin du IV<sup>ème</sup> siècle, une tendance à ne plus communier se fait jour, surtout en Orient où l'hérésie arienne est la plus répandue, mais de façon générale dans toute l'Église. L'hérésie arienne affirmait en effet la seule humanité du Christ, ce qui a contribué à ce que les pasteurs insistent sur la divinité de Celui que l'on reçoit dans la communion et sur le mystère redoutable qui y est caché, accroissant ainsi le sentiment chez les fidèles de leur indignité et les poussant à s'éloigner de la communion.

Saint Jean Chrysostome peut ainsi s'exclamer : « C'est en vain que nous montons à l'autel, il n'y a personne qui y prenne part <sup>9</sup>. » Le Concile d'Agde, en 506, doit imposer un minimum de trois communions annuelles. Au VII<sup>ème</sup> siècle, la fréquence effective ne dépasse jamais quelques fois par an.

## **2 - Le Moyen-Âge : heurs et malheurs**

Ainsi s'est installée, malgré les efforts des papes et de nombreux pasteurs, une peur paradoxale du Corps du Christ et surtout une crainte du sacrilège. On ne communie plus alors dans la main mais dans la bouche alors que, pour des raisons de commodité, le pain azyme se répand largement en Occident.

Un retour des considérations de l'Ancien Testa-

---

9. Jean Chrysostome, *Patrologie Grecque* 63, 29.

ment sur les impuretés légales freine la participation des chrétiens à l'Eucharistie. Il faut être digne pour la recevoir. C'est là qu'apparaît, par exemple, l'idée d'une « impureté » des gens mariés après les rapports conjugaux, selon saint Jérôme, qui demandait une abstention des relations sexuelles pendant plusieurs jours avant de pouvoir accéder à la communion.

Jeûne et confession se justifient alors, mais ils deviendront systématiques au fur et à mesure. Par ailleurs un exclusivisme clérical de la communion s'installe, le prêtre étant conçu parfois comme seul digne de communier. Face à cela le Concile de Latran en 1215 est obligé d'instituer la communion annuelle obligatoire pour tous les fidèles, minimum fixé au moment de Pâques. L'Église s'est vue contrainte de rendre obligatoire une communion annuelle.

C'est dire la distance qui a été prise par les fidèles par rapport à l'invitation du Seigneur à sa table. On considère alors que le prêtre qui agit *in persona Christi* dans la consécration, agit aussi *in persona Ecclesiae*. Ainsi le prêtre est considéré comme représentant la communauté ecclésiale et communiant « au nom des fidèles », quand ceux-ci ne le font pas, grâce au lien de la communion des saints.

Le sentiment de crainte et d'indignité face à la réception du Corps du Fils de Dieu se conforte par la recherche d'une haute perfection pour y parvenir, ce qui est d'ailleurs le moteur de la sainteté pour beaucoup

de chrétiens. Et c'est là qu'apparaît la justification de la communion spirituelle. Elle est alors bien ressentie dans la finalité de l'union au Christ eucharistique.

Parallèlement la demande des fidèles pour voir le Corps du Seigneur à l'élévation de la messe se fait jour. On comprend ce complément plus que nécessaire de voir le Saint-Sacrement, à défaut de le toucher ou de le manger. C'est ce qui, au même moment, appellera la belle pratique de l'adoration eucharistique. La foi en la présence réelle, comme en la permanence de cette présence dans les espèces conservées, est fondée sur une tradition constante mais a trouvé là un renforcement heureux de la dévotion eucharistique. En 1264 est institué la fête du Saint-Sacrement, la Fête-Dieu.

« Bien comprise comme vécue dans le sillage de la célébration et de la communion, la raison d'être de l'Eucharistie n'est-elle pas de nous nourrir sacramentellement et ainsi spirituellement de la vie du Christ? L'adoration nous fait retrouver alors les grandes dimensions de la célébration eucharistique : action de grâces, mémoire du Christ dans l'Esprit, offrande, supplication pour l'Église et les hommes. En adorant ainsi le Christ comme Fils livré pour nous, nous apprenons à devenir enfants de Dieu et à donner notre vie à nos frères <sup>10</sup>. »

La prière personnelle ou communautaire devant l'Eucharistie est elle-même une forme profonde de manducation et de méditation spirituelle de la présence

---

10. Collectif, *L'Eucharistie, de Jésus aux chrétiens d'aujourd'hui*, Droguet et Ardant, 1981, p. 287.

du Seigneur, où nous apprenons à conformer notre vie quotidienne à celle du Seigneur Jésus.

Malgré tout, ce déplacement de la ferveur eucharistique conduit à une baisse de l'assistance à la messe et à une moindre participation active des fidèles. L'habitude se répand des messes privées et réparatrices pour les défunts, auxquelles on n'assiste pas. Le « mystère de la foi » a éloigné les fidèles au lieu de les attirer.

### **3 - Les temps modernes**

Pour limiter les effets excessifs de la « sainte crainte » de Dieu, le Concile de Trente conjurera les fidèles de se mettre en état de recevoir souvent le pain sacramentel, et recommandera la communion à chaque messe, marquant ainsi un grand progrès sur le Concile de Latran. Elle deviendra même hebdomadaire au XVII<sup>ème</sup> siècle pour certains, et quotidienne pour les moines, car entre temps des auteurs ont poussé à la communion fréquente, persuadés qu'ils sont de la grande miséricorde du Seigneur pour tous les pécheurs, car Il a institué ce sacrement pour qu'ils le consomment.

La communion de désir est prônée par le Concile de Trente comme pratique destinée à revaloriser la foi des fidèles en la présence réelle attaquée par les Réformés. Elle doit se pratiquer au cours de la messe, renforçant l'idée que le chrétien est relié à toute la communauté ecclésiale dans cette attitude du cœur.

Malgré ces rappels du magistère de l'Église, l'évolution fera de la communion des fidèles, qui avait une telle importance dans l'Église primitive, non plus une participation au sacrifice du Christ, mais de plus en plus une réception individuelle d'un sacrement qui n'est donné qu'à des parfaits.

La communion spirituelle sera reprise malencontreusement par les directeurs de conscience jansénistes du XVII<sup>ème</sup> et du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour conforter le sentiment d'indignité du pénitent devant ce sacrement : le désir suffit alors à remplacer la manducation réelle du pain sacré. S'y ajoutaient le respect humain, la condition de perfection et la fausse humilité devant ses semblables pour rendre difficile de recevoir l'eucharistie devant tout le monde.

La puissance créatrice de la théologie scolastique à propos du sacrement de l'Eucharistie s'est abîmée en formalisme desséchant, détournant les chrétiens de la communion corporelle même quand ils pouvaient la pratiquer. Pratique de perfection ou d'ascèse, elle s'entoure de nombreuses conditions qui font « mériter » l'eucharistie, devenue une récompense et non plus un objet de désir. Son abstinence est recherchée maladivement, et non plus subie, pour éveiller et stimuler la vie intérieure, alors qu'à l'inverse ce devrait être l'eucharistie qui alimente la foi, l'espérance et la charité dans le cœur des baptisés.

Par ailleurs, l'imagination et la sensibilité ont pu prendre une part démesurée dans la recommandation

de la communion spirituelle, faisant parfois rechercher cette dévotion pour elle-même, en la coupant du lien avec la réalité sacramentelle dont elle dépend.

Finalement on a tendance à ne plus communier pour des raisons non recommandables ou douteuses, comme le sentiment excessif de l'indignité, ou la peur du sacrilège. Celles-ci ont engendré en pratique la valorisation de la consécration comme moment central de la messe aux dépens de la consommation du pain eucharistique. Elle s'accompagne de l'élévation de l'hostie après la consécration pour « compenser » la communion sacramentelle.

C'est pour la même raison que l'on a aussi développé la communion spirituelle, mais l'effet obtenu n'est pas disqualifié pour autant par sa cause. Le poids du mystère augmentant, il a fait croître le désir eucharistique et les communions ont été plus fructueuses. Une mauvaise raison a pu ainsi produire néanmoins un effet bénéfique puisqu'il devait enrichir de façon lumineuse autant l'acte sacramentel de la communion que la communion de désir elle-même. À travers les causes, qui interdisaient de communier, on a pu découvrir les profondeurs du sacrement et augmenter les effets de sa réception.

#### **4 - L'époque contemporaine**

Après ce parcours sinueux de la ferveur eucharistique et cette défaveur de la consommation de l'hostie,

on comprend le changement profond opéré par le décret de Pie X en 1905, qui énonce :

« La communion fréquente et quotidienne, très désirée par Jésus-Christ et par l'Église catholique, doit être tellement accessible à tous les fidèles de tout rang et de toute condition, que nul ne puisse en être éloigné par aucune interdiction dès lors qu'il est en état de grâce et s'approche de la sainte table avec une intention droite et pieuse. »

La communion fréquente a déjà été préconisée depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, mais parfois avec laxisme, et on a pu assister aux deux abus opposés : « communier trop » sans les dispositions suffisantes, et « ne pas communier assez » par crainte d'offenser Dieu.

Le décret de Pie X concilie les deux attitudes : s'approcher souvent de la sainte table, mais en état de grâce, c'est-à-dire en s'étant confessé de tout péché mortel. La grande idée qui domine ce décret fameux, c'est que le sacrement de l'Eucharistie, comme les autres, obtient tout son effet *ex opere operato*, par son action propre, dans toute âme qui n'y met pas d'obstacle. On y retrouve donc les deux exigences d'ouverture à tous et de correspondance à la grâce : s'approcher du mystère en se rendant capable de le recevoir.

Plus tard, le pape Pie XII dans une grande encyclique, *Mediator Dei*, avant le Concile Vatican II, recommande la communion spirituelle :

« L'Église désire avant tout que les chrétiens, spécialement quand ils ne peuvent pas recevoir effectivement la nourriture eucharistique, la reçoivent au moins de désir, de manière à s'unir au Rédempteur avec une foi vive, un esprit respectueusement humble et confiant dans sa volonté, avec l'amour le plus ardent <sup>11</sup>. »

Vatican II insiste sur la participation active des fidèles à l'ensemble du rite et sur « l'offrande de l'assemblée à Dieu » autant que sur « Dieu offert aux hommes » :

« En participant au sacrifice eucharistique, les fidèles offrent à Dieu la divine Victime et eux-mêmes avec elle <sup>12</sup>. »

Reprenant la doctrine du corps mystique, il complète le Concile de Trente en reliant la communion au Christ et la communion entre les hommes :

« Dans la fraction du pain eucharistique, nous avons réellement part au corps du Seigneur et nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous <sup>13</sup>. »

La tendance post-conciliaire en certains lieux, à vivre la messe comme un repas plus que comme un sacrifice, a entraîné l'idée d'une sorte de « droit de consommer », très fâcheux quand on songe qu'il s'agit

---

11. Pie XII, Encyclique *Médiator Dei*, 112, 1947.

12. Vatican II, Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n° 11.

13. *Lumen Gentium*, n° 7.



d'un don et non d'un dû. Être autour d'une table sans consommer est très mal ressenti. Benoît XVI nous rappelle que :

« Sans aucun doute, la pleine participation à l'Eucharistie se réalise quand on s'approche aussi personnellement de l'autel pour recevoir la communion (Catéchisme de l'Église catholique n° 1388). Toutefois, on doit veiller à ce que cette juste affirmation n'introduise pas parmi les fidèles un certain automatisme, comme si par le seul fait de se trouver dans une église durant la liturgie on avait le droit ou peut-être même le devoir de s'approcher de la table eucharistique <sup>14</sup>. »

La dimension de repas fraternel contenue dans l'institution de la Cène du Seigneur ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'un repas d'adieu dramatique, marqué par la trahison de Judas, l'incompréhension des apôtres, la nuit du sacrifice et la réalisation de la Pâque tant désirée par le futur Crucifié. La Pâque juive que l'on redécouvre aujourd'hui comme annonciatrice de l'Eucharistie, s'est faite aussi par la mort des premiers-nés et l'arrachement douloureux à l'Égypte.

De plus, la raréfaction du sacrement de Réconciliation tend aussi à affadir la préparation à cet acte sacramentel de la communion. « *Laisse là ton offrande devant l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère.* » (Mt 5, 24) Communier va toujours de pair avec

---

14. *Sacramentum Caritatis* n° 55.

«purifier son cœur», comme les premiers rites de la messe le réalisent.

La longue histoire de la communion eucharistique n'est donc pas achevée et à travers ses oscillations entre abstinence et désinvolture elle n'a peut être pas encore atteint son point d'équilibre.

La communion spirituelle est-elle vraiment au service de la gravité du saint don qui nous est fait dans l'Eucharistie ? Il faut maintenant comprendre ce qu'elle recouvre pour ne pas faire de contresens.

## II

### LE FONDEMENT DOCTRINAL

Dans le langage des auteurs spirituels, l'expression « communion spirituelle » est parfaitement claire. Elle désigne l'union de l'âme à Jésus-Christ, réalisée non par la réception du sacrement eucharistique, mais par le désir de cette réception, d'où l'expression équivalente de « communion de désir », ou *in voto*, en vœu, c'est-à-dire selon la volonté et non selon l'acte.

« Communier spirituellement, c'est s'unir à Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par un désir procédant d'une foi animée par la charité <sup>1</sup>. »

S'agit-il d'une dévotion surannée développée en des temps révolus où, de fait, à certaines époques il était peu recommandé de communier ? Nous venons de voir

---

1. Vacant, *Dictionnaire de Théologie Catholique*, art. « Communion spirituelle », col. 572-573.

que cette « abstinence eucharistique », à la mesure du sentiment d'indignité ressenti devant la grandeur d'un tel Sacrement, s'est faite parfois excessive. Loin d'être justifiée au regard de l'institution de l'Eucharistie, faite pour les pauvres pécheurs repentis que nous sommes, elle correspond à une période historique durant laquelle l'Église, toute ou en certains de ses membres, a si bien reconnu le « mystère de la foi » qu'elle n'a pas toujours osé en franchir le seuil.

Si les conditions d'apparition de cette pratique eucharistique sont parfaitement discutables, ses fondements théologiques ne le sont point, et ses effets ne le sont pas non plus. Depuis, la communion fréquente s'est largement libéralisée, aboutissant parfois à l'excès contraire, la perte du sens du mystère. Elle gagnerait beaucoup à associer les sentiments religieux qui définissent la communion spirituelle à l'acte sacramentel lui-même.

Cette pratique relève d'une méthode déterminée et d'une « technique » bien éprouvée, qui a donné lieu à des réflexions fécondes, dont nous pouvons aujourd'hui retrouver tout l'intérêt.

## **1 - Salut par le baptême**

Il faut commencer par se demander s'il est bien licite de s'abstenir de la consommation du Saint-Sacre-

ment? N'est-ce pas se couper du salut éternel? Comment peut-on se passer de la communion sacramentelle, quand nous entendons bien le précepte de Jésus: « *Qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour* » (Jn 6, 54)? Celui qui ne communique pas serait-il écarté du salut?

En réalité celui qui communique reçoit bien la vie de Jésus. Mais il n'est pas dit pour autant que celui qui ne le mange pas ne reçoive pas du tout Sa vie. Il peut la recevoir autrement. En effet, Jésus dit aussi: « *Qui-conque voit le Fils et croit en lui, a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour.* » (Jn 6, 40) Ceci confirme l'importance de venir « voir » Jésus à la messe, en y participant, en adorant le Saint-Sacrement, en regardant la messe télévisée quand on est malade, âgé, ou qu'on ne peut pas se déplacer.

La communion corporelle est une nécessité de précepte pour celui qui peut communier, c'est-à-dire attachée à un commandement du Seigneur. Elle n'est pas une nécessité de moyen. Elle ne constitue pas le passage obligé pour recevoir la vie éternelle. Le salut provient de la foi, exprimée et reçue dans le sacrement du baptême; et celui-ci prédispose à l'Eucharistie qui est un moyen normal, pour ceux qui le peuvent, de recevoir la grâce sanctifiante.

On se demandait autrefois si le baptême des petits-enfants, qui mouraient alors en grand nombre sans avoir reçu l'Eucharistie (la première communion se

faisant très tard), suffisait à les sauver. On a conclu qu'ils recevaient l'Eucharistie spirituellement par le désir implicite qu'ils en avaient. C'était oublier que le baptême suffit pour être sauvé.

*« Repentez-vous et que chacun se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ pour la rémission de vos péchés, et vous recevrez alors le don du Saint-Esprit. » (Ac 2, 38)*

De même celui qui meurt sans recevoir rituellement l'Eucharistie n'est pas privé de la vie éternelle, parce que son baptême l'ordonne à la recevoir et lui procure la réalité de l'incorporation au Corps mystique <sup>2</sup>.

On a parlé aussi de baptême de désir pour ceux qui, le souhaitant de tous leurs vœux, étaient empêchés de le recevoir, à cause de la persécution, d'une mort subite, ou d'autres circonstances. Ce « baptême », par le désir qu'il inspire, prédispose la personne à la grâce sanctifiante, dont Dieu seul est maître.

Le désir implicite contenu dans un acte de contrition ou de charité suffit à opérer l'effet du baptême, l'incorporation au Corps du Christ, son Église, et l'accès au Royaume. Pour l'Eucharistie, néanmoins, le désir doit être explicite, supposant la foi en l'Eucharistie et pas seulement une « faim de Dieu ».

---

2. Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIIa, Q. 73, a. 3.

## 2 - Les trois façons de communier

Le but de la communion sacramentelle, c'est la communion spirituelle au Christ. Il ne faudrait jamais opposer la manducation spirituelle à la réception du sacrement. Saint Paul résume très bien l'effet de cette « incorporation » au Christ : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi.* » (Ga 2, 20) Ces deux niveaux de communion, sacramentelle et spirituelle, aboutissent à ce que le Concile de Trente a défini comme trois manières de recevoir Jésus :

« Pour ce qui est de l'usage, nos pères ont justement distingué trois manières de recevoir ce saint sacrement. Ils ont enseigné que certains ne le reçoivent que sacramentellement en tant que pécheurs. D'autres ne le reçoivent que spirituellement : ce sont ceux qui, mangeant par le désir le pain céleste qui leur est offert avec cette foi vive "*qui opère par la charité*" (Ga 5, 6), en ressentent le fruit et l'utilité. D'autres enfin, le reçoivent à la fois sacramentellement et spirituellement : ce sont ceux qui s'éprouvent et se préparent de telle sorte qu'ils s'approchent de cette table divine après avoir revêtu la robe nuptiale (cf. Mt 22, 11-14) <sup>3</sup>. »

Il va sans dire que la troisième manière est la seule qui devrait exister. L'expression « communion spirituelle » est presque un pléonisme, puisque ces termes renvoient tous deux à une réalité spirituelle. Quand la *communio* au Christ se fait concrètement par les saintes

---

3. Concile de Trente, session 13, chapitre 8, (Denzinger 1648).

espèces matérielles du pain et du vin, celles-ci sont des agents d'une *communio* qui est hors de la matière, une union dans l'ordre de l'esprit. La *communio* demeure donc le but de l'Eucharistie, sa *res ultima*.

Il faut ajouter que communier a deux sens : un sens eucharistique et un sens ecclésial, l'Eucharistie faisant l'Église et réciproquement. Consommer les espèces eucharistiques conduit à l'union profonde à la personne de Jésus-Christ et à son Corps qui est l'Église, donc aussi à tous nos frères dans la foi. Mais l'unité du corps mystique se réalise par le corps et le sang du Christ, qu'ils soient consommés ou non. Vie dans le Christ et vie dans l'Église se renvoient donc l'une à l'autre.

Dans le ciel, les anges ne connaissent pas la communion eucharistique, jouissant du Christ par la charité et la vision, mais non par la foi comme nous-mêmes, selon l'analyse de saint Thomas <sup>4</sup>. Après la parousie <sup>5</sup>, nous n'aurons plus besoin, semble-t-il, de l'Eucharistie, qui reste le viatique pour cette terre, car dans l'éternité nous ne communierons plus que spirituellement au Christ.

---

4. Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIIa, Q. 80, a.2.

5. Le mot « parousie » désigne le retour glorieux du Christ sur terre, à la fin des temps.



### 3 - Les trois actes de la communion spirituelle

Ainsi définie de façon précise, cette communion comporte trois éléments qui en assurent toute la fécondité. Ils se retrouvent dans la définition de la communion *in voto* : S'unir à Jésus-Christ, présent dans l'eucharistie non pas en le recevant sacramentellement, mais par un *désir* procédant d'une *foi* animée par la *charité*. Sa validité et son efficacité vont donc se mesurer au désir qu'on en a, à la foi qui la sous-tend, et à la charité qui l'accompagne.

#### 1 - Un acte de désir

À l'origine, il y a le désir de Jésus : « *J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous.* » (Lc 22, 15) Pourquoi un désir de Jésus dans l'Eucharistie ? Parce que l'amour aspire toujours et tend souvent à l'union, en tant que puissance d'unification et de communion <sup>6</sup>. Au désir de Jésus répond le nôtre, parce que l'amour est un échange.

Notre désir doit donc être explicite, car nul effet automatique, magique, *ex opere operato*, ne peut être attendu de la communion *in voto*, conçue comme simple démarche de piété. L'impossibilité pratique de communier peut dispenser de la participation à la célébration eucharistique, mais jamais de son désir et de la charité qui l'accompagne.

---

6. Denys l'Aréopagite, *Des noms divins*, ch.4, § 15.

Ce qui est extraordinaire, c'est que le désir peut suppléer l'acte sacramentel, quand celui-ci ne peut pas être accompli en lui-même. Saint Thomas écrit que : « La fin est contenue dans le désir et l'intention <sup>7</sup>. » Le désir accomplit en quelque sorte la communion, non pas matériellement mais spirituellement. La manducation spirituelle reste dépendante du sacrement par son désir qui l'oriente et lui est essentielle. Mais la communion spirituelle, but de la communion eucharistique, est au-delà du désir du sacrement.

Le fait que Jésus soit caché à nos yeux, qui ne voient que le pain et le vin, est destiné à nous Le faire désirer plus ardemment, et loin de nous détourner du mystère, nous y attire encore plus. Le malade qui veut guérir attend son médecin avec impatience. Celui qui a soif, parce que la fièvre le dévore, aspire à l'eau vivifiante. Le droit à la communion provient du besoin que nous en avons, parce que nous sommes faibles, et cela explique le désir de celle-ci.

## ***2 - Un acte de foi***

Communier seulement spirituellement suppose en second lieu un acte de foi en la présence réelle du Seigneur au sacrement de l'autel. La communion de désir n'est jamais une suppléance étrangère à la réalité eucharistique ; elle doit toujours se faire en référence au sacre-

---

7. Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIIa, Q.72, a.3.

ment, source de vie, d'amour et d'unité. C'est parce que l'on croit en la présence vivifiante du Christ dans le pain et le vin, et au caractère spécial de ce sacrement – qui est d'augmenter la vie de la grâce –, que l'on désire cette union au Christ. Ceci est totalement différent de l'union par la seule foi au Christ, dans la tradition protestante, qui se passe de la médiation sacramentelle.

L'acte de foi est entretenu par la participation à la messe, en tous ses instants et spécialement pendant la préparation à l'acte de communier. Comme elle prend alors de l'importance cette prière du centurion romain : *« Seigneur je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri ! »* De même l'adoration du Saint-Sacrement est très propice à favoriser cet acte de foi, parce qu'elle est toujours reliée au mystère de l'Eucharistie.

### ***3 - Un acte de charité***

Enfin, acte de désir et acte de foi, la communion spirituelle est aussi un acte de charité. C'est l'amour seul qui inspire un tel désir de communier, dans une action de grâces, vécue par anticipation ou projection, la même que si l'on avait réellement communié. Cause et effet tout à la fois, l'amour augmente les effets de la communion et s'en trouve lui-même augmenté.

L'Eucharistie n'est-elle pas le sacrement de l'amour, parce que Dieu s'y donne jusqu'au bout de l'amour et

que notre participation nous donne son amour et nous rend capables d'aimer de son amour? Le commandement du Seigneur: «*Aimez-vous comme je vous ai aimés*» (Jn 15, 12), n'est pas seulement une prescription légale. Il l'accompagne du moyen pour le vivre: la grâce eucharistique, dont l'origine est un acte d'amour parfait. De l'amour à l'amour par l'amour.

#### **4 - Comparaison entre les deux communions**

Si le sacrement se définit simplement comme signe efficace de l'action divine, le signe est constitué par les espèces eucharistiques consommées, et l'efficacité par les fruits produits dans la communion spirituelle. C'est la distinction entre le sacrement, signe du pain et du vin (*sacramentum*), et la réalité qu'il porte, le corps et le sang du Christ (*res sacramenti*), qui permet cette distinction entre les deux communions, sans pourtant les dissocier.

Le désir permet d'accéder à la réalité sans passer par le signe, à la *res sacramenti* sans le *sacramentum*. Le mouvement sincère et efficace de l'âme vers la vie est déjà un mouvement de vie, remarquent les théologiens. On dit que la consommation sacramentelle est faite *ex opere operato*, opérant d'elle-même par sa vertu propre, du dedans, alors que la communion spirituelle agit *ex opere operantis*, du dehors, car elle porte ses effets par la coopération active du sujet, et elle en

est comme dépendante. L'accroissement de vie surnaturelle est accordé par Dieu à proportion du degré d'amour que l'âme met dans son œuvre.

Nous avons là les deux mouvements complémentaires de l'union à Dieu : abandon passif à l'action divine seule capable de réaliser un tel dessein – « *Sans moi vous ne pouvez rien faire.* » (Jn 15,5) – et participation active de la personne qui y engage sa liberté et sa volonté – « *Que veux-tu que je fasse pour toi ?* » (Lc 18, 41)

## 5 - Les effets

Les effets de la communion spirituelle sont identiques à ceux de la communion sacramentelle, sauf leur intensité qui est moindre *a priori* <sup>8</sup>. Toutefois cela s'observe à égalité de dispositions intérieures, car une réception spirituelle faite avec plus de ferveur peut produire plus de fruit qu'une réception sacramentelle faite avec tiédeur ou dans la distraction. C'est le désir qui améliore grandement l'effet ou le fruit de la communion au Christ.

« Cet aliment divin ne fait grand bien qu'à ceux qui en sont affamés ; il profite peu aux âmes qui le désirent peu <sup>9</sup>. »

---

8. Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIIa, Q. 80, a.1.

9. Alphonse de Ligori, *Pratique de la perfection*, III, chapitre 5, § 7.

En toute rigueur, la communion spirituelle est elle-même le fruit du sacrement. Parler de ses effets met l'accent sur le fait que des consommations sacramentelles peuvent rester sans fruit, non à cause de Celui qui se donne, mais parce que celui qui le reçoit n'a qu'un désir fugace, voire inexistant. Car nous avons la liberté de communier distraitement ou inconsciemment. La communion spirituelle inclut le désir du sacrement mais elle le dépasse.

Ses effets sont donc l'augmentation de la grâce sanctifiante, déployée en amour, vie, paix, pureté de cœur, unité. Comme la communion sacramentelle normale, la communion spirituelle requiert l'état de grâce, au risque que le communiant se soustraie à la grâce si sa communion est faite sans contrition. Sans cela elle ne communique pas d'effet. C'est pourquoi saint Paul met en garde très vigoureusement contre les communions dites « sacrilèges » :

*« Ainsi donc, quiconque mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement aura à répondre du corps et du sang du Seigneur. Que chacun s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de cette coupe ; car celui qui mange et boit, mange et boit sa propre condamnation, s'il ne discerne le Corps. »* (1 Co 11, 27-29)

Et saint Augustin :

« Prenez garde mes frères : si vous vous éloignez du corps du Seigneur, vous risquez de mourir de faim. Vous abstenez-vous de manger le corps et le sang du

Maître ? Vous risquez la mort. Mais si vous le recevez indignement et le buvez indignement, vous risquez de manger votre propre condamnation <sup>10</sup>. »

Nous sommes sur une crête, où il faut éviter d'un côté la pente de l'abstinence et de l'autre celle de l'irrévérence.

Au sens des effets de la communion spirituelle, il faut mentionner de façon éminente tout ce que Benoît XVI évoque, à la suite de la grande Tradition de l'Église, sur le « culte spirituel ».

*« Je vous exhorte, frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos personnes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre. »* (Rm 12, 1)

Dans cette exhortation apparaît l'image du culte nouveau comme offrande de la personne en communion avec toute l'Église <sup>11</sup>. »

Le culte rendu à Dieu dans l'existence humaine ne peut se cantonner à un moment privé et particulier, mais il tend par sa nature à envahir chaque aspect de la réalité de la personne. Ceci illustre et réalise parfaitement le fait que ce n'est pas l'aliment eucharistique qui se transforme en nous, mais nous qui sommes mystérieu-

---

10. Saint Augustin, *Sermon 129 : de l'Eucharistie*, Patrologie Latine S. II, p. 518-519.

11. *Sacramentum Caritatis* n° 70.

sement changés en lui. Le Christ nous nourrit en nous unissant à lui.

Nous retrouvons la finalité de la communion dans l'œuvre d'unité entre les fidèles. Cette unité trouve sa source dans l'union entre le Christ et son Église, celle-ci accédant alors à sa plénitude et à son universalité.

La communion spirituelle nous fait « être pour les autres », pour porter la vie des autres auprès de la Trinité. Le signe que la communion spirituelle est réellement communion au « Christ total », pour rejoindre tous les hommes en attente de l'amour de Dieu, c'est que, nous dit Benoît XVI :

« Le mystère “auquel on croit” et qui est “célébré” possède en lui-même un dynamisme qui en fait le principe de la vie nouvelle en nous et la forme de l'existence chrétienne <sup>12</sup>. »

« Une Eucharistie qui ne se traduit pas en une pratique concrète de l'amour est en elle-même tronquée <sup>13</sup>. »

Ces aperçus à propos de la pratique de la communion spirituelle ainsi développés, il est bon de nous laisser nourrir à présent par le témoignage des saints, très nombreux, qui ont eu recours à la communion de désir.

---

12. *Sacramentum Caritatis* n° 70.

13. Benoît XVI, *Deus Caritas est*, n° 14, 25 décembre 2005.



### III

## TÉMOIGNAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

De grands spirituels ont pu penser très tôt à la pratique de la communion de désir. On ne peut pas douter qu'ils l'ont vécue avec profit pour eux-mêmes.

### 1 - Au Moyen-Âge

Pierre Lombard, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, remarquait :

«Celui qui ne mange pas, mange, et celui qui mange ne mange pas, parce que celui qui ne mange pas sacramentellement mange quelque fois spirituellement, et réciproquement. Et ceux qui mangent spirituellement sont dits recevoir la vérité de la chair et du sang.<sup>1</sup> »

Ce que saint Thomas a pu expliquer plus clairement :

---

1. Pierre Lombard, *Sentences*, L. IV, dist IX, C.

« Il est manifeste que tous sont tenus de manger au moins spirituellement, parce que c'est là être incorporé au Christ, mais la manducation spirituelle inclut le vœu ou le désir de recevoir ce sacrement et par conséquent sans le vœu de recevoir ce sacrement, l'homme ne peut être sauvé <sup>2</sup>. »

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, un dimanche, sainte Gertrude s'était trouvée si dépourvue de forces qu'elle ne put se rendre communier sacramentellement. Elle le fit spirituellement en regardant l'hostie et demanda à Jésus :

« Celles qui vous ont reçu dans ce sacrement ont-elles un plus grand effet de grâces ? »

Le Seigneur lui fit comprendre :

« qu'encore que celui qui communie réellement reçoive de plus grands avantages pour son salut ; néanmoins, celui qui, par un devoir d'obéissance et une sainte discrétion, se prive de recevoir corporellement ce sacrement auguste et qui, enflammé du désir et de l'amour de Dieu, communie spirituellement, reçoit devant Dieu des fruits plus abondants <sup>3</sup> ».

Dans un grand classique de la vie spirituelle, *L'Imitation de Jésus-Christ*, livre le plus lu dans l'Histoire après la Bible, on trouve au livre IV plusieurs évocations de notre sujet :

---

2. Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIIa, q. 80, a.11, c.

3. Sainte Gertrude d'Hefta, *Révélations*, 34.

- chapitre III : « Il est avantageux de communier souvent » ;
- chapitre X : « Il ne faut pas aisément se dispenser de la sainte Communion » ;
- chapitre XII : « Celui qui veut recevoir Jésus-Christ doit s'y préparer avec grand soin » ;
- chapitre XVII : « Du désir ardent de recevoir Jésus-Christ ».

On y trouve déjà une fort juste appréciation des dispositions intérieures de l'âme.

« Si l'on s'abstient un peu de temps, pour cause d'humilité ou par un empêchement légitime, cette révérence est louable. Mais si c'est la torpeur qui s'est insinuée, il faut que l'on s'éveille et que l'on fasse ce que l'on peut : et le Seigneur secondera ce désir, pour la bonne volonté, à quoi principalement il regarde. Car si l'empêchement est légitime, en vérité, l'on aura toujours la bonne volonté et la pieuse intention de communier, et ainsi l'on ne sera pas privé du fruit du sacrement.

« N'importe quel pratiquant peut chaque jour et à toute heure accéder à la communion spirituelle du Christ, pour son salut, et sans prohibition.

« Cependant, à certains jours et au temps fixé (lors de la sainte messe), l'on doit recevoir sacramentellement le corps de son Rédempteur, avec une affectueuse révérence ; et là viser la louange et l'honneur de Dieu, plutôt que de rechercher sa consolation <sup>4</sup>. »

---

4. *Imitation de Jésus-Christ*, Livre IV, chapitre 10. Seuil, Livre de vie, p. 110.

## 2 - Au temps de la Réforme catholique

Plus tard on voit la grande maîtresse de vie spirituelle qu'est Thérèse d'Avila conseiller à ses filles :

« Mais lorsque vous ne recevrez pas la communion à la messe que vous entendrez, communiez spirituellement ; vous en tirerez de grands profits. De même recueillez-vous ensuite au-dedans de vous ; vous imprimerez ainsi en vous un amour profond pour Notre Seigneur. Dès lors que vous vous préparez à le recevoir, il ne manque jamais de vous faire quelque faveur par une foule de voies mystérieuses.

« Nous approcher de lui, c'est nous approcher du feu. Bien qu'un feu soit très ardent, si vous vous en tenez éloignées et vous cachez les mains, il ne vous réchauffera pas beaucoup. Cependant vous sentirez plus de chaleur que si vous étiez dans un appartement où il n'y a pas de feu.

« Mais c'est une chose bien différente quand nous nous approchons de l'Eucharistie. Si l'âme est bien disposée, si elle a le désir véritable de chasser le froid qu'elle ressent et reste là un instant, elle se trouvera réchauffée pour plusieurs heures <sup>5</sup>. »

Beaucoup d'auteurs envisagent la réception spirituelle du sacrement comme préparation à la réception sacramentelle. Ainsi saint François de Sales dans ses recommandations pour suivre la messe :

« La communion est le grand moyen d'atteindre à la

---

5. Sainte Thérèse d'Avila, *Chemin de la perfection*, chap. 37, Seuil, Livre de Vie, p. 204.

perfection ; mais il faut la recevoir avec le désir et le soin d'ôter du cœur tout ce qui déplaît à Celui que nous y voulons loger <sup>6</sup>. »

Et ailleurs :

« Puisque le seul défaut de préparation est la cause pour laquelle, recevant si souvent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, nous ne recevons pas toujours les grâces qu'ils ont accoutumé de produire dans les âmes qui sont bien préparées, il importe de savoir comment il se faut préparer pour bien recevoir ces deux sacrements. La première préparation est la pureté ; la seconde l'attention ; la troisième l'humilité <sup>7</sup>. »

Il avait bien compris la force à puiser au pain eucharistique de quelque manière que ce soit :

« Mais quand vous ne pourrez pas avoir ce bien de communier réellement à la sainte Messe, communiquez au moins de cœur et d'esprit, vous unissant par un ardent désir à cette chair vivifiante du Sauveur. Votre grande intention en la communion doit être de vous avancer, fortifier et consoler en l'amour de Dieu ; car vous devez recevoir pour l'amour ce que le seul amour peut vous donner.

« Non, le Sauveur ne peut être considéré en une action ni plus amoureuse ni plus tendre que celle-ci, en

---

6. Saint François de Sales, *Lettre 44 à des personnes vivant dans le monde*.

7. Saint François de Sales, *Entretiens spirituels*, 18.

laquelle il s'anéantit, par manière de dire, et se réduit en viande afin de pénétrer nos âmes et s'unir intimement au cœur et au corps de ses fidèles <sup>8</sup>. »

Alphonse de Ligori lui, est très prolix sur cette question :

«Tâchez de faire souvent la communion spirituelle. Quand vous priez, quand vous visitez le Saint-Sacrement, quand vous entendez la messe, quand le prêtre communique, communiquez spirituellement. Faites alors un acte de foi, en croyant que Jésus réside dans le Sacrement, un acte d'amour en vous repentant de vos péchés, un acte de désir, en invitant Jésus-Christ à descendre dans votre âme, et enfin remerciez-le, comme si vous l'aviez reçu.

«Dites ainsi : “Je crois, ô mon Rédempteur, que vous êtes vivant dans le Sacrement. Je vous aime de tout mon cœur, et parce que je vous aime, je me repens de vous avoir offensé. Descendez dans mon âme, je me donne tout à vous, faites que je ne me sépare jamais de vous.” De cette manière vous pourrez faire autant de communions spirituelles que vous voudrez. »

Dans le même écrit, Alphonse de Ligori rapporte que Jésus-Christ apparut à la sœur Paula Maresca (fondatrice du couvent de sainte Catherine de Sienne à Naples). Il lui montra un vase d'or et un d'argent et lui dit qu'il conservait ses communions sacramentelles

---

8. Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote* II, chap. 21, Seuil.

dans le vase d'or et ses communions spirituelles dans le vase d'argent <sup>9</sup>.

À la vénérable Jeanne de la Croix, Jésus disait que chaque fois qu'elle faisait des communions spirituelles, il lui accordait une grâce presque semblable à celle des communions sacramentelles. Elle ajoutait :

« O mon Sauveur, quelle manière de communier que celle-là ! Je ne me suis pas regardée, je ne donne pas d'embarras à mon père spirituel, et je ne dépends que de vous qui me nourrissez dans la solitude et parlez à mon cœur <sup>10</sup>. »

Alphonse de Ligori rapporte l'histoire suivante. Un bon ouvrier désirait communier souvent mais, comme c'était l'usage dans son pays, il communiait spirituellement. Dans ce but il se confessait d'abord, faisait sa méditation, entendait la messe, se préparait à la communion et ouvrait la bouche, comme pour recevoir la sainte hostie. L'auteur raconte qu'en ouvrant la bouche, il sentait passer l'hostie sur ses lèvres et qu'il éprouvait dans son cœur un bonheur indicible. Un jour pour s'assurer du fait, il porta son doigt à sa bouche, et l'hostie resta attachée à son doigt, alors il la remit à sa place et l'avalait. Ainsi Dieu récompensait le bon désir de son serviteur.

---

9. Rapporté par saint Alphonse de Ligori, *La véritable épouse de Jésus-Christ*, Chap. 18.

10. Saint Alphonse de Ligori, *La religieuse sanctifiée*, Traduction Vidal, Paris, 1843.

La bienheureuse Angèle de la Croix disait de son côté : « Si mon confesseur ne m'avait appris cette manière de communier, je n'aurais pas pu vivre ».

### **3 - Dans les livres de spiritualité**

Beaucoup de livres de piété enseignent les fidèles sur une juste compréhension de la communion de désir. Par exemple :

« Redoublez votre recueillement et votre amour dans le temps de la communion du prêtre, et, n'osant ouvrir la bouche pour recevoir réellement votre Dieu, ouvrez tout votre cœur par un désir ardent de le recevoir du moins spirituellement. Demeurez ensuite dans un silence extérieur et intérieur, comme si vous sentiez Jésus-Christ en vous, et conservez le plus longtemps que vous pourrez cette présence intime de votre Dieu en vous.

« Quand même vous seriez hors d'état d'entendre la sainte messe, faites cette communion spirituelle en quelque temps que ce soit. Trouvez, dans la journée, celui de venir adorer Dieu dans son temple, et faites à peu près ce que vous feriez, si vous aviez le bonheur d'assister aux saints Mystères.

« Examinez ici quels sont les vrais sentiments de votre cœur sur l'article de la communion. Souffrez-vous véritablement quand vous en êtes privé, ou par infirmité ou par l'ordre de ceux qui ont pris soin de votre conduite ? Mettez-vous tout en usage pour vous rendre digne de communier souvent ? Sentez-vous un désir fervent de vous unir intimement à Jésus-Christ par ce



sacrement ? Avez-vous une véritable faim de l'aliment délicieux de son Corps et une soif ardente du divin breuvage de son Sang ?

« Voilà les vraies dispositions à la communion spirituelle, et c'est ainsi qu'elle vous tiendra lieu, en quelque sorte, de la participation réelle à la divine Eucharistie, et que Dieu, agréant votre bonne volonté, vous communiquera des grâces conformes à vos désirs et à votre ferveur [...].

« Ne manquez donc jamais à une action si sainte, si avantageuse, et si capable d'accroître la grâce en vous, et de vous unir intimement à Jésus-Christ. Regardez-la comme un moyen de conserver avec plus de fidélité l'esprit, l'onction, l'impression et le fruit de la communion réelle, et comme une admirable préparation à la première que vous ferez [...].

« Pour en augmenter chez vous l'estime et le désir, ressouvenez-vous encore que c'est par elle que vous entrez plus avantageusement dans la Communion des Saints, et d'une manière plus intime et plus méritoire, c'est-à-dire que vous participez plus que les autres à l'efficacité du sacrifice, en vous unissant à la communion du prêtre et aux mérites de ceux des fidèles qui ont le bonheur de recevoir Jésus-Christ.

« Voilà des motifs bien pressants qui doivent vous engager à embrasser cette pratique, pour en user souvent avec les dispositions qui vous la rendront vraisemblablement utile et avantageuse <sup>11</sup>. »

---

11. *Délices des âmes pieuses*, Tome I, Gaume frères et Duprey, Paris, 1834.

On décrit dans d'autres recueils les trois ingrattitudes envers l'Eucharistie par la négligence du catholique à visiter Jésus dans l'Eucharistie, l'insouciance à procurer les choses nécessaires au culte de l'Eucharistie, l'indifférence du chrétien à recevoir le sacrement de l'Eucharistie <sup>12</sup>.

Finalement la faim eucharistique est une constante dans l'histoire du désir amoureux du chrétien. On constate qu'heureusement des sentiments de crainte parfois exagérés n'ont jamais empêché de vrais chrétiens de manifester leur amour au Seigneur tout au long des siècles. C'est encore le cas aujourd'hui.

#### **4 - Témoignage d'un divorcé remarié**

Parmi de nombreux témoignages de divorcés remariés qui ont cheminé dans leur situation vers une plus grande maturité spirituelle, retenons celui-ci qui les résume assez bien :

« Après avoir usé souvent de la communion sans vouloir suivre les recommandations de l'Église que nous ne comprenions pas du tout, nous avons décidé, Isabelle et moi, de ne plus communier que spirituellement, en nous associant à chaque messe au prêtre et à ceux qui communient. Nous avançons dans la procession avec nos frères chrétiens et le prêtre nous bénit

---

12. Mgr de la Bouillerie, *Méditations sur l'Eucharistie*, Rétaux-Bray, Paris, 1887.

tous les deux. Nous avons trouvé dans cette façon de faire une très forte grâce à obéir à l'Église tout en manifestant notre joie d'appartenir à une communauté eucharistique.

« Nous savons que beaucoup de paroissiens, interpellés par notre geste, communient désormais différemment, comme ils nous l'ont avoué.

« Recevant en couple cette communion spirituelle nous vivons ainsi Isabelle et moi un geste partagé qui nous engage à une foi et une espérance plus grandes dans la miséricorde du Seigneur. De plus à chaque communion j'associe celle qui fut ma première épouse et nos enfants. Ainsi ayant fait tout ce qui est en mon pouvoir, je sais que tout le reste désormais appartient à Dieu. Et je le remercie de m'avoir donné en certaines occasions de sentir très fort sa présence au cours de telles communions. » (Dominique)

## IV

### RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DE LA COMMUNION SPIRITUELLE

La communion spirituelle peut donc préparer à la communion sacramentelle ou se vivre pour elle-même, quand on est empêché de communier sacramentellement. C'est pourquoi, nous l'avons vu, les saints la faisaient souvent, même sans lui donner ce nom-là, et bien avant qu'elle reçoive cette appellation ! Plus concrètement, quelles sont les dispositions qu'elle suppose ?

#### 1 - Comment ?

Nous avons déjà cité le précepte de l'apôtre Paul : « *Quiconque mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement aura à répondre du corps et du sang du Seigneur.* » (1Co 11, 27)

Faut-il une « disposition digne <sup>1</sup> » pour communier ? Saint François de Sales fait remarquer :

« J'ai dit : disposition convenable et non pas disposition digne. Si celle-ci était requise, qui donc pourrait communier ? Pour recevoir dignement un Dieu, il faudrait un autre Dieu. J'entends par disposition convenable celle dont est capable une pauvre créature de la race déchue d'Adam. Voici la règle générale. La communion exige l'état de grâce. Ajoutez à cela le vif désir de croître dans l'amour de Jésus-Christ, et c'est assez. Vous devez recevoir pour l'amour ce que le seul amour vous fait donner <sup>2</sup>. »

Et Jean Chrysostome :

« Mais que personne ne s'en approche avec dégoût ou indifférence. Que tous viennent avec avidité, ferveur, amour ! Si les Juifs mangeaient la Pâque en hâte, les reins ceints, chaussés et un bâton à la main, combien plus grande doit être votre ardeur <sup>3</sup> ! »

Les reins ceints peuvent signifier la disposition à tenir ses passions dans la ceinture de la vérité ; les pieds chaussés, le zèle à propager l'Évangile et le désir d'être missionnaire ; le bâton de Dieu à la main, le fait de

---

1. Saint Alphonse de Liguori, *L'art d'aimer Jésus-Christ*, Trad. Délerue, Saint-Paul, Paris, 1990, p. 38.

2. Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, 2<sup>o</sup> partie, chap. 21.

3. Jean Chrysostome, *Homélie 82 sur Matthieu*, P.G. 57, 737-746 Trad Abbé Jeannin. (cf. Ex 12, 11).

vivre dans l'Esprit, selon l'explication de saint Paul (cf. Ep 6, 14-15).

Ce qui, au temps d'Alphonse de Ligori<sup>4</sup>, était utilisé comme argument pour limiter la fréquence des communions, peut devenir, à l'inverse, attention à nourrir pour augmenter leur ferveur.

Ainsi, ne pas se trouver digne invite à chercher à l'être davantage. Ignorer si l'on est ou non en état de grâce incline à s'en assurer dans l'accompagnement spirituel ou la confession. Retomber trop vite dans les péchés habituels conduit à trouver des moyens de perfectionnement. Être distrait ou peu préparé devrait faire pratiquer des exercices de volonté. Craindre le regard des autres invite à se situer sous le regard de Dieu qui fait miséricorde. Les mêmes raisons invoquées par excès au XVII<sup>ème</sup> siècle peuvent devenir aujourd'hui des invitations à revoir nos préparations à la communion.

Une autre manière de se préparer à communier plus saintement, comme l'enseigne saint Ignace, consiste à se mettre en présence de Jésus dans son humanité, en ne craignant pas de se le représenter concrètement dans des scènes évangéliques, spécialement à partir de l'Évangile du jour qui vient d'être lu à la messe.

Une autre façon de mieux vivre nos communions

---

4. Saint Alphonse de Ligori, *Pratique de la perfection*, III, chapitre 5, § 7.

consiste à mesurer régulièrement les effets des résolutions pratiques que l'on peut prendre après avoir reçu le corps de Jésus.

«Le fruit de la communion doit être la réforme du caractère, et cette réforme se manifeste surtout par l'exercice de la charité. Si vous n'êtes pas plus doux, plus prévenant, plus supportant après vos communions, il est bien à craindre que vous ne les ayez faites avec toutes les dispositions nécessaires. Dieu est charité, et si Dieu habite en vous, s'il agit par vous, s'il parle par vous, vous serez comme lui charité <sup>5</sup>.»

Ainsi, de communion en communion, le Christ nous tient la main sur le chemin de la charité pour nous aider à en gravir les marches.

## 2 - Où et quand ?

Comme le rappelait *L'Imitation de Jésus-Christ* : «N'importe quel pratiquant peut chaque jour et à toute heure accéder à la Communion Spirituelle du Christ, pour son salut, et sans prohibition <sup>6</sup>.» Mais le moment le plus indiqué pour faire la communion spirituelle est naturellement celui de la communion du prêtre. Et l'assistance à la messe est la meilleure préparation à cette communion, qui fait participer d'une manière étroite et

---

5. *Livre de piété de la jeune fille*, Aubanel Frères, Avignon, 1873.

6. *Imitation de Jésus-Christ*, Livre IV, chapitre 10. Seuil, Livre de vie, p. 110.

personnelle, depuis le début de la messe dans la liturgie de la Parole jusqu'au moment final de l'envoi, au sacrifice et au don du Seigneur.

La Parole de Dieu est une Présence particulière du Christ en nous. « *J'ouvris la bouche et il me fit manger ce volume, puis il me dit : "Fils d'homme, nourris-toi de ce volume que je te donne." Je le mangeai et, dans ma bouche, il fut doux comme le miel.* » (Ez 3, 2-3) C'est vrai que la Parole de Dieu peut rappeler pourquoi sa situation peut rester irrégulière au yeux des commandements du Seigneur et se révéler amère, mais sans perdre sa saveur nutritive : « *Tiens, mange-le ; il te remplira les entrailles d'amertume, mais en ta bouche il aura la douceur du miel.* » (Ap 10, 9) Car il existe bien une présence intérieure vivante du Christ en nous par sa Parole : « *Si quelqu'un m'aime il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et nous viendrons vers lui, et nous nous ferons une demeure chez lui.* » (Jn 14, 23)

Autrefois la cloche, qui sonnait en même temps que l'élévation de l'hostie, la signalait ainsi aux laboureurs dans les champs, ou aux malades dans le fond de leur lit.

Bien que la communion de désir soit possible à tout autre moment de la journée et de la nuit, autant de fois que l'on veut et en tout lieu, tout n'est pas équivalent, à cause de la fragilité de notre nature humaine et de tout ce qui peut influencer nos sens (il y a des lieux inappropriés et des moments peu propices au recueille-



ment). Les pratiques de piété ont encouragé les actes de communion spirituelle, mais ils n'étaient pas sacramentels, et on a pu confondre le désir maintes fois renouvelé de l'union à Jésus des âmes saintes avec une vraie communion *in voto* au cours de la messe.

La participation à la messe où se réalise la venue du Christ dans le pain et le vin demeure donc irremplaçable. C'est vivre l'essentiel du commandement du Seigneur : « *Faites ceci en mémoire de moi* », cette mémoire étant mémorial, actualisation du sacrifice d'amour échangé *hic et nunc*, aujourd'hui et ici, pour nous, maintenant.

Concrètement, s'abstenir de communier ne limite pas la participation éventuelle à une procession où l'on s'avance avec le peuple de Dieu. Des pasteurs le préconisent :

« Ceci concerne au premier chef les enfants, les catéchumènes ou les divorcés remariés, voire certains adultes non baptisés. Le prêtre pourra dire ceci ou des paroles semblables : “Ceux qui, pour une raison personnelle, ne peuvent pas communier, sont invités à s'avancer dans la procession de communion, en croisant les bras devant leur poitrine. Ils recevront une bénédiction de la part du Seigneur”<sup>7</sup>. »

---

7. Mgr Philippe Breton, Évêque d'Aire et Dax, *Lettre pastorale pour l'année de l'Eucharistie*, 18 juin 2006.

### 3 - L'adoration eucharistique

« Personne ne mange de cette chair sans l'avoir d'abord adorée » dit saint Augustin en ajoutant que si l'on mange de cette chair sans l'adorer, on commet un péché<sup>8</sup>. Sans discuter de la gravité d'un tel péché, il est un fait que la consommation de l'hostie pendant la messe doit être précédée, suivie, et accompagnée de l'adoration de Celui qui est très « réellement présent » au Saint-Sacrement.

Mais en dehors de la célébration eucharistique il est un autre moment qui convient : l'adoration de Jésus exposé dans le Saint-Sacrement à l'ostensoir. Le culte à rendre à l'hostie, en dehors de la messe, est déjà bimillénaire. Étroitement uni à la célébration de la messe, il traduit le désir de rester en présence de Celui qui est encore contenu dans les saintes espèces du pain et du vin. Cette présence découle de la consécration de l'hostie, corps et sang du Seigneur et elle « tend à la communion sacramentelle et spirituelle<sup>9</sup> », précise Jean-Paul II qui continue en nous interrogeant :

« Comment ne pas ressentir le besoin renouvelé de demeurer longuement, en conversation spirituelle, en adoration silencieuse, en attitude d'amour, devant le Christ présent dans le Saint-Sacrement ? »

---

8. Saint Augustin, *Commentaire sur les Psaumes*, 98, 9.

9. *Ecclesia de Eucharistia* n° 25.

En effet, l'adoration eucharistique est le développement explicite de la célébration de la messe, faisant « corps » avec la consécration eucharistique et l'élévation du corps du Christ au centre de la prière eucharistique.

« L'acte d'adoration, en dehors de la messe, prolonge et intensifie ce qui est réalisé dans la célébration <sup>10</sup>. »

Et Benoît XVI, dans une formule concise, réunit les trois termes : « Dans l'Eucharistie, l'adoration doit devenir une union <sup>11</sup>. »

Par ailleurs adorer Jésus n'est pas une pratique solitaire relevant d'une piété individualiste. L'adorer signifie se reconnaître et se comporter comme un membre de son Corps ecclésial. Cette rencontre dans une manducation spirituelle est mémoire de la Cène du Christ et de son sacrifice ainsi que de sa Résurrection, rassemblant donc toute l'Église dans le mystère pascal. L'Eucharistie, « mûrie » au fond de nous, nous conduit alors à la rencontre avec les autres :

« Ce n'est que dans l'adoration que peut mûrir un accueil profond et vrai. Et c'est bien sûr par cet acte personnel de rencontre avec le Seigneur que mûrit ensuite la mission sociale qui est renfermée dans l'Eucharistie et qui vient briser les barrières non seule-

---

10. *Sacramentum Caritatis* n° 66.

11. Benoît XVI, *Homélie de la messe à la XX<sup>ème</sup> J.M.J.*, Cologne, 21 août 2005.

ment entre le Seigneur et nous, mais aussi et surtout les barrières qui nous séparent les uns des autres <sup>12</sup>. »

L'adoration est aussi attente ecclésiale de sa venue : « Nous rappelons ta mort, Seigneur ressuscité, et nous attendons que tu viennes. » Cette formule est dite non pas à la communion, mais après avoir vu le Corps et le Sang du Christ à l'élévation, dont l'exposition du Saint-Sacrement est le rappel. Il est donc aussi judicieux de communier spirituellement devant le Seigneur exposé quand on ne peut pas le faire au cours de la messe.

---

12. Benoît XVI, Discours à la Curie romaine, 22 Décembre 2005.

## V

### LA COMMUNION DES DIVORCÉS REMARIÉS

Sans limiter la question à leur situation particulière, on peut souligner que cette recommandation de la communion de désir rejoint aujourd'hui, tout particulièrement, les personnes qui ont été mariées religieusement, qui sont divorcées civilement, et qui revivent une situation matrimoniale nouvelle de fait, qu'il s'agisse au plan civil de concubinage ou de remariage. On les nommera divorcés remariés.

#### 1 - Ils ne sont pas excommuniés

L'accueil des divorcés remariés est au centre de l'attention et des préoccupations de l'Église. Quels sont les pasteurs, évêques, prêtres ou diacres, qui ne se soucient pas d'eux, en les recevant fréquemment et en cherchant avec eux les solutions appropriées à leur situation ? Leur vie de foi et leur espérance, quand elles

se manifestent, sont parfois un grand témoignage pour toute la communauté chrétienne. Et leur souffrance de ne pas pouvoir communier au corps du Christ est bien connue et réelle.

L'Église, mère et maîtresse, cherche le bien et le bonheur de ses enfants, et lorsque des familles sont traversées par les souffrances douloureuses de la séparation, quel qu'en soit le motif, elle en souffre avec elles, déchirée qu'elle est entre les exigences de la fidélité du Seigneur communiquées à tout le corps de l'Église et les nécessités de sa miséricorde pour les pécheurs.

Les divorcés remariés ne peuvent pas être admis à la communion eucharistique,

« car leur état et leur condition de vie sont en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Église, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie <sup>1</sup> ».

Et cela en vertu de l'autorité même du Seigneur, Pasteur des pasteurs, qui cherche toujours ses brebis <sup>2</sup>.

Comprenons bien cette interdiction qui ne vise pas le devenir des personnes dans le cœur de Dieu, ni leur relation avec le Seigneur, ni même leur vie en Église. De fait elles font toujours partie de l'Église, de par leur

---

1. Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, 22 novembre 1981, n° 84.

2. Discours de Jean-Paul II à l'Assemblée plénière du Conseil pontifical de la Famille, 24 janvier 1997.

baptême. Elles ne sont nullement excommuniées, hors de la communion de l'Église, mais invitées à ne pas recevoir le Corps ou le Sang du Seigneur. En effet leur situation matrimoniale porte un préjudice objectif au signe de l'Alliance du Christ et de l'Église.

Les deux sacrements du Mariage et de l'Eucharistie, signes sensibles de l'alliance entre le Christ et l'Église, sont intrinsèquement liés, et recevoir la communion eucharistique met ces personnes en contradiction avec ce que celle-ci signifie.

« Si l'Eucharistie exprime le caractère irréversible de l'amour de Dieu pour son Église dans le Christ, on comprend pourquoi elle implique, en relation au sacrement de mariage, l'indissolubilité à laquelle tout véritable amour ne peut qu'aspirer <sup>3</sup>. »

L'Église, gardienne de ce mystère, leur demande de ne pas communier réellement :

« selon la façon habituelle des fidèles. Il leur est proposé de vivre une communion de désir qui pourra porter en elles de grands fruits <sup>4</sup>. »

Les évêques lors du dernier synode sur l'Eucharistie ont réexprimé cela très clairement :

« Les fidèles catholiques qui, de façon permanente ou

---

3. *Sacramentum Caritatis* n° 29.

4. Mgr Joseph Doré, *Orientations pour une pastorale des personnes divorcées remariées*, Documentation catholique n° 2318 (18 juillet 2004), p. 694.

occasionnelle, ne remplissent pas les conditions requises, doivent également prendre conscience du fait que la célébration de la messe reste valide et significative même sans la participation personnelle à la communion sacramentelle. »

Ce qu'a confirmé le pape Benoît XVI dans sa récente exhortation :

« Quand il n'est pas possible de s'approcher de la communion sacramentelle, la participation à la messe demeure cependant nécessaire, valable, significative et fructueuse <sup>5</sup>. »

Les pasteurs de l'Église ont bien perçu la valeur toute particulière de la communion des divorcés remariés :

« Leur participation à la célébration eucharistique permet, en tous cas, cette communion spirituelle qui, si elle est bien vécue, fait écho au sacrifice même de Jésus-Christ <sup>6</sup>. »

« L'Église les invite tout autant à participer réellement à l'Eucharistie dominicale dont ils ne sont pas exclus. En effet, le lien au Christ et à son Église ne se limite pas au moment de la communion eucharistique ; plusieurs d'ailleurs témoignent que, au cœur de leur jeûne eucharistique imposé et à travers lui, le Seigneur les a réellement rejoints, encouragés ou consolés, fortifiés et

---

5. *Sacramentum Caritatis* n° 55.

6. XI<sup>e</sup> Assemblée générale du synode des Évêques, *50 propositions des Pères synodaux*, proposition 35. *Ibidem*.



nourris. Ils peuvent donc eux aussi s'avancer dans la procession de communion et recevoir la bénédiction du Seigneur <sup>7</sup>. »

La souffrance des divorcés remariés provient du fait que ne pas communier au même pain fait ressentir que l'on ne fait pas partie de la même famille autour de la même table. Et cela est réel. Mais cette communion se réalise malgré tout parce qu'ils participent à la même Eucharistie et partagent la même appartenance à l'Église.

Le mot communion a deux sens, eucharistique et ecclésial, ce qui est à l'origine de la confusion entre « interdits de communion eucharistique » et « excommuniés », alors que cette dernière expression veut dire « retranchés de la communion de l'Église ».

Le pape Benoît XVI, confirme l'invitation de l'Église adressée à tous les divorcés remariés :

« Les divorcés remariés, malgré leur situation, continuent d'appartenir à l'Église, qui les suit avec une attention spéciale, désirant qu'ils développent, autant que possible, un style de vie chrétien, par la participation à la messe, mais sans recevoir la communion, par l'écoute de la Parole de Dieu, par l'adoration eucharistique et la prière, par la participation à la vie de la communauté, par le dialogue confiant avec un prêtre ou un guide spirituel <sup>8</sup>. »

---

7. XI<sup>e</sup> Assemblée générale du synode des Évêques, *50 propositions des Pères synodaux*, proposition 40. *Ibid.*

8. *Sacramentum Caritatis* n<sup>o</sup> 29.

« Il faut aider les fidèles à approfondir leur compréhension de la valeur de leur participation au sacrifice du Christ dans la messe, de la communion spirituelle, de la prière, de la méditation de la Parole de Dieu, des œuvres de charité et en faveur de la justice <sup>9</sup>. »

## 2 - Un autre mode de grâce pour eux

La grâce les rejoint par d'autres canaux que par le moyen sacramentel de l'Eucharistie. Il faut évoquer les autres rencontres du Christ faites au cours de la messe : dans sa Parole, où l'on acclame le Seigneur réellement présent dans l'Évangile, aux deux élévations de l'hostie où il se montre tout spécialement à ceux-là qui ne communieront pas ensuite, au baiser de paix où se communique la grâce d'une autre présence, car « *là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux* » (Mt 18, 20).

La mise en valeur de la Parole de Dieu comme autre pain de la messe est fortement soulignée depuis le Concile Vatican II, qui parle expressément de la table de la Parole de Dieu <sup>10</sup>. De plus, l'offertoire est ce moment essentiel où :

« offrant la victime sans tache, non seulement par les mains du prêtre, mais aussi ensemble avec lui, ils

---

9. Mgr Philippe Breton, Évêque d'Aire et Dax, *Lettre pastorale pour l'année de l'Eucharistie*, 18 juin 2006.

10. Vatican II, Constitution conciliaire sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium* n° 51.

apprennent à s'offrir eux-mêmes et, de jour en jour, sont consommés par la médiation du Christ dans l'unité avec Dieu et entre eux pour que finalement Dieu soit tout en tous <sup>11</sup>. »

Nous avons là le moyen précis d'une union à Dieu et à tous déjà vécue dès l'offertoire et la consécration.

Leur participation à la célébration eucharistique est non seulement possible mais particulièrement recommandée, en raison du « sacrifice » qu'ils vivent quotidiennement.

« Leur communion spirituelle, bien vécue fait écho au sacrifice même de Jésus-Christ <sup>12</sup>. »

Communier au corps du Christ, Amour source de l'amour conjugal, réunit les époux, dont le sacrement de mariage, comme leur communion eucharistique commune, fortifie le lien avec le Christ. Pour le divorcé remarié, une communion sacramentelle réaffirmerait l'union avec son premier conjoint, alors même qu'il témoigne par son remariage qu'il s'en est séparé, d'où l'incohérence. La grâce ne peut pas passer par ce moyen, d'autant plus qu'il se situe dans une désobéissance à l'Église. Ne pas communier sacramentellement est finalement plus simple, et recevoir la grâce par la communion de désir est la voie qui s'offre à lui.

---

11. *Sacrosanctum Concilium*, n° 51.

12. *Ibidem*, n° 48.

La communion sacramentelle d'un pêcheur « impénitent », ou se croyant suffisamment contrit, est une communion réelle mais infructueuse. De plus on parle de communion sacrilège quand il y a faute grave et consciemment commise, sacrilège voulant dire ici irrévérencieux envers la personne du Seigneur.

### 3 - Une autre voie de sainteté

Néanmoins, et en dehors de la communion de désir seule, il peut être possible aux divorcés remariés de communier réellement au corps du Christ.

« Enfin, là où la nullité du lien matrimonial n'est pas reconnue et où des conditions objectives rendent de fait la vie commune irréversible, l'Église encourage ces fidèles à vivre leur relation selon les exigences de la Loi de Dieu, comme amis, comme frère et sœur ; ils pourront ainsi s'approcher de la table eucharistique, avec les attentions prévues par la pratique éprouvée de l'Église <sup>13</sup>. »

Autrement dit, quand les époux vivent en frère et sœur en s'abstenant des liens corporels, ils sont alors signe d'un rejet de l'adultère constitué par le remariage. Tout en continuant une vie conjugale et familiale, ils peuvent alors recevoir le sacrement de pénitence et

---

13. XI<sup>e</sup> Assemblée générale du synode des Évêques, *Instrumentum Laboris*, Documentation Catholique n° 2345 (6 nov.2005), p. 1025.

communier, sans pour cela être objet de scandale, en communiant éventuellement là où leur situation ne risque pas de porter le doute dans la conscience d'autres personnes.

Tout ceci est d'une grande cohérence, et si la souffrance peut accompagner de telles décisions, la vérité amène en même temps une très grande paix à ceux qui s'y réfèrent honnêtement.

#### **4 - Les autres chrétiens**

Comme nous l'avons déjà vu, c'est tout le corps qui est concerné par les difficultés de certains de ses membres. « *Un membre souffre-t-il ? Tous les membres souffrent avec lui.* » (Rm 12, 26)

Sans doute la conception actuelle d'une vie matrimoniale relevant exclusivement de la sphère privée et n'intéressant pas les autres, rend-elle difficile la compréhension des conséquences sociales et ecclésiales des séparations conjugales.

Le mariage a toujours été conclu en rapport avec les familles, les amis, et la société toute entière, et ce bien avant que le Christ ne l'élève au rang de sacrement. C'est la mentalité romantique qui a développé son aspect individuel et intime aux dépens de sa valeur communautaire. Voilà pourquoi il revient à l'assemblée eucharistique de le replacer dans son rôle naturel et

surnaturel, mystère d'intimité duelle recevant de la communauté sa force et son soutien et lui rendant ses fruits.

Cette impossibilité pour les divorcés remariés de communier concerne donc tout le corps, et l'assemblée à la messe doit se sentir rejointe au moment de la procession de communion. Peut-être le célébrant peut-il le rappeler dans certaines occasions ?

C'est donc à une véritable prise de conscience que cette mesure renvoie la communauté chrétienne toute entière, comme le rappelle cette recommandation pastorale du Conseil Pontifical de la Famille :

« Conduire la communauté chrétienne à une compréhension plus approfondie de l'importance de la piété eucharistique, comme par exemple la visite au Très Saint-Sacrement, la communion spirituelle, l'adoration du Très Saint-Sacrement <sup>14</sup>. »

On parlait dans la tradition lointaine de l'Église de « pécheurs publics » ou dans le langage des premiers Pères de l'Église, pour ceux qui se remariaient, « d'adultères persévérants ». Le Christ est très clair quand il dit aux apôtres : « *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à son égard. Et si une femme, répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.* » (Mc 10, 11-12)

---

14. *Sacramentum Caritatis*, n° 29.

Remarquons tout d'abord que ce constat s'applique aussi bien à la femme qu'à l'homme. De plus les apôtres ont été un peu ahuris d'entendre une telle sentence, aussi il est compréhensible de l'être nous aussi. Ensuite, faut-il choisir la « dureté du cœur » remarquée par Moïse et rappelée par Jésus (cf. Mt 19, 8) ? Elle amène à accepter la possibilité de la répudiation et à perdre la confiance en Dieu, qui unit les hommes sans jamais vouloir les séparer.

Le choix est exigeant, il est capital. C'est là toute la nouveauté de l'Évangile qui invite au pardon, à l'amour des ennemis, au choix de la pauvreté, mais qui accompagne l'exigence du commandement de la miséricorde et de la grâce. À propos du mariage, croyons qu'à la radicalité de la fidélité et à ses difficultés est proportionnée une grâce actuelle.

La situation des divorcés n'est jamais exclusivement privée et elle concerne également leurs enfants ainsi que les frères et sœurs de toute la communauté chrétienne. Aujourd'hui, les mots peuvent changer, mais les réalités demeurent. Cette situation irrégulière demande une cohérence par rapport aux enfants de la première union comme de la seconde, et une justice par rapport au premier conjoint.

Le pape Jean-Paul II ajoutait :

« Il y a par ailleurs un autre motif pastoral particulier : si on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal

la doctrine de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage <sup>15</sup>. »

Combien une charité et une vérité plus grandes deviennent nécessaires aujourd'hui pour comprendre tout cela !

---

15. Recommandations de l'Assemblée plénière du Conseil Pontifical pour la famille, sur la « pastorale des divorcés remariés », 25 janvier 1997, in *Pastorale des divorcés remariés*, Téqui, Paris, 1997.



## CONCLUSION

On aura bien compris que cette « dévotion » de la communion spirituelle, longtemps recommandée dans des époques auxquelles il n'était pas usuel de s'approcher du sacrement de l'Eucharistie, est un trésor qui répond à des besoins de notre époque où la raréfaction des célébrations eucharistiques en certains lieux, l'impossibilité de communier de nos frères divorcés remariés, la perte du respect envers l'Eucharistie soulignée par les récents documents magistériels, amènent à redécouvrir cette pratique.

Le désir du Sacrement des sacrements doit retrouver sa place. Loin de détourner de l'Eucharistie, la communion spirituelle conduit à renforcer le respect qui lui est dû et à lui faire produire des fruits plus abondants, notamment dans un « mode de vie selon le dimanche <sup>1</sup> », notait saint Ignace d'Antioche, martyr moulu comme le froment eucharistique.

---

1. *Familiaris Consortio*, n° 84.

Comme de nombreux saints, quelles que soient les conditions d'accès au cœur de Dieu, nous entendons Jésus-Christ nous dire : « Viens vers le Père ». Il est ce moyen pour y parvenir, et à cause de cela, il a institué le sacrement de son Amour dans le pain et le vin consacrés pour ceux qui peuvent y accéder, étape sacramentelle vers le Royaume. Pour les autres, Son cœur est là, ouvert sur la croix, exposé aux regards des passants, voie royale vers le Royaume qui s'offre à ceux qui le désirent. La communion de désir réalise tout cela, c'est à dire l'essentiel de notre vie théologique : s'unir à Lui pour L'aimer (vivre de l'Eucharistie) et Le faire aimer (vivre l'Eucharistie).

**PRIÈRES POUVANT ACCOMPAGNER  
UNE COMMUNION SPIRITUELLE**

Savoir creuser le désir de la rencontre est déjà une prière en vue d'une plus vive intensité de l'union.

*M*on Jésus,  
je crois que vous êtes présent  
dans le Saint-Sacrement.  
Je vous aime par-dessus toutes choses  
et je désire vous posséder dans mon âme.  
Puisque je ne puis maintenant vous recevoir  
sacramentellement,  
venez spirituellement dans mon cœur.  
Je m'unis entièrement à vous,  
comme vous possédant en effet.  
Ne permettez pas que je me sépare  
jamais de vous.  
*(Alphonse de Ligori)*

*J*e voudrais, Seigneur, te recevoir.

Tout mon être le veut,

mais je ne le peux maintenant.

C'est alors mon désir le plus pur  
que de t'appeler, de t'invoquer, de te désirer.

Oui, Seigneur, je voudrais te recevoir,

avec la pureté, l'humilité,

la dévotion et la confiance

avec lesquelles ta sainte Mère te reçut.

Te recevoir aussi avec l'esprit

et la ferveur des saints.

Viens creuser en moi ce désir

et me donner en temps voulu

la grâce de ta présence

et de ta force.

Amen.

*(Inconnu)*

*Acte d'amour pour servir à la communion spirituelle*

*J*e vous aime, Ô mon Dieu, d'un amour d'union  
qui ne me laisse qu'un seul désir,  
celui d'être unie à vous d'esprit,  
de cœur, de volonté,  
pendant le temps et l'éternité tout entière.

Je vous aime, Ô mon Dieu, d'un amour de désir,  
qui me fait soupirer après vous,  
et qui me fait trouver longues, bien longues,  
ces heures qui me restent encore  
à passer loin du ciel.

Je vous aime, Ô mon Dieu, d'un amour d'oblation  
qui me porte à vous consacrer d'une manière  
irrévocable tout ce que je suis, tout ce que j'ai,  
tout ce que plus tard je pourrais avoir...

Ô Jésus, Ô Jésus, venez donc dans mon cœur, et  
cet amour que je sens, cet amour que je désire,  
augmentez-le, fortifiez-le, rendez-le éternel.

*(Livre de piété de la jeune fille,  
Aubanel Frères, Avignon, 1873)*

Toi, Ô mon Dieu,

adorable source des vœux les plus purs et les plus  
fervents, donne-moi un désir brûlant.

Reçois celui que tu m'inspires aujourd'hui,  
purifie-le, embrase-le et rends-le assez ardent  
pour suppléer à la communion dont je suis privé.  
Je m'unis de tout cœur à la communion du prêtre  
qui t'offre sur cet autel et je te demande  
de m'accorder la grâce de participer  
au sacrifice du Christ.

Viens donc, Seigneur, éclairer mon esprit  
et habiter mon âme puisque je ne peux te recevoir  
réellement. Et guéris mon âme comme celle du  
serviteur qui t'a répondu :

« Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir mais  
dis seulement une parole et je serai guéri. »

Je te demande aujourd'hui cette parole  
toute-puissante qui porte la grâce avec elle,  
Ô mon Dieu qui est mon seul bien.

(D'après une prière du *Délices des âmes pieuses*,

1834)

*J*e voudrais te recevoir, Seigneur,  
Tout mon être le veut,  
mais je ne le peux maintenant.  
C'est mon désir le plus pur de t'invoquer,  
de t'adorer, de te désirer.  
Oui Seigneur, je voudrais te recevoir,  
mais toi seul peux me communiquer les effets  
d'une bonne communion  
sans que je consume ton précieux corps.  
Je crois que tu es présent dans ce pain consacré,  
j'ai pu t'y contempler.  
Et je crois que spirituellement tu me visites  
en même temps que tous mes frères.  
Viens creuser en moi ce désir de ta présence  
dans ma vie.  
et me donner en temps voulu la force  
de te ressembler,  
la grâce de t'aimer et de te faire aimer.

*(Michel Martin-Prével)*

## POUR APPROFONDIR LE SUJET

Benoît XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum Caritatis*, 22 février 2007.

Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, 17 avril 2003.

Congrégation pour la doctrine de la foi, *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur l'accès à la Communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés*, 14 septembre 1994.

Jean-Claude DIDIER, article « De la communion spirituelle », in *La Maison-Dieu* n° 72, 4° trim 1962, p. 129-140, Revue du Centre National de Pastorale Liturgique aux Éditions du Cerf.



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION . . . . .	7
1 - Où en sommes-nous de notre faim de l'Eucharistie? . . . . .	8
2 - Une histoire riche et mouvementée . . . . .	9
3 - À qui est-elle recommandée? . . . . .	10
4 - Un peuple affamé et non rassasié . . . . .	11
I - PETITE HISTOIRE DE LA COMMUNION EUCHARISTIQUE	15
1 - Aux premiers siècles : communion fréquente et fervente . . . . .	16
2 - Le Moyen-Âge : heurs et malheurs . . . . .	19
3 - Les temps modernes . . . . .	22
4 - L'époque contemporaine . . . . .	24
II - LE FONDEMENT DOCTRINAL . . . . .	29
1 - Salut par le baptême . . . . .	30
2 - Les trois façons de communier . . . . .	33
3 - Les trois actes de la communion spirituelle	35
4 - Comparaison entre les deux communions .	38
5 - Les effets . . . . .	39
III - TÉMOIGNAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	43
1 - Au Moyen-Âge . . . . .	43
2 - Au temps de la Réforme catholique . . . . .	46

3 - Dans les livres de spiritualité . . . . .	50
4 - Témoignage d'un divorcé remarié . . . . .	52
IV-RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DE LA COMMUNION SPIRITUELLE . . . . .	55
1 - Comment ? . . . . .	55
2 - Où et quand ? . . . . .	58
3 - L'adoration eucharistique . . . . .	61
V- LA COMMUNION DES DIVORCÉS REMARIÉS . . . . .	65
1 - Ils ne sont pas excommuniés . . . . .	65
2 - Un autre mode de grâce pour eux . . . . .	70
3 - Une autre voie de sainteté . . . . .	72
4 - Les autres chrétiens . . . . .	73
CONCLUSION . . . . .	77
PRIÈRES POUVANT ACCOMPAGNER UNE COMMUNION SPIRITUELLE . . . . .	79
POUR APPROFONDIR LE SUJET . . . . .	85

## Dans la même collection :

### \* *Série I « Spiritualité »*

1. Sœur Marie-Laetitia, *Découvrir l'oraison.*
2. Monseigneur Gilles Barthe, *L'enfance spirituelle.*
3. Père Joseph Boishu, *Notre Père* (épuisé).
4. Jean-Claude Michel, *L'Assomption de Marie.*
5. Jean-Claude Michel, *L'Immaculée Conception.*
6. Père Jean-Marie Burucoa, *Regarder Marie.*
7. Frère Marie Leblanc, *La vie de Marie* (épuisé).
8. Père Étienne Michelin, *La foi en action I* (épuisé).
9. Père Étienne Michelin, *La foi en action II* (épuisé).
10. Père Étienne Richer, *La force de l'espérance* (épuisé).
11. Père Étienne Michelin, *Attirer Dieu.*
12. Olivier Manaud, *Musique et prière.*
13. Monseigneur Jean Cadilhac, *Aimer l'Église, pourquoi ?*
14. Père Étienne Richer, *Aimer Israël, pourquoi ?*
15. D'après le Père Molinié, *Naître de nouveau.*
16. Père Bernard Ducruet, *La vie en communauté* (épuisé).
17. Père Pierre Dumoulin, *L'Apocalypse - l'unique combat.*
18. Père Pierre Dumoulin, *Esther, Judith, Ruth.*
19. Frère Silouane, *L'Évangile selon saint Matthieu.*
20. Frère Silouane, *Mémoriser la Parole.*
21. Frère Silouane, *Jonas ou l'existence prophétique.*
22. Père Pierre Dumoulin, *L'Évangile des signes - St Jean (1-12).*
23. Père Pierre Dumoulin, *L'Heure de Jésus - St Jean (13-21).*
24. Père Joseph Boishu, *Baptisé dans le Christ.*
25. Dominique et Elisabeth Lemaître, *Le sens du jeûne.*
26. Claire Patier, *Le Cantique des cantiques, la voix de l'Amour.*
27. Frère Marie Leblanc, *L'urgence de l'unité.*
28. Père Jean Abiven, *Jalons pour un itinéraire spirituel.*
29. Georgette Blaquièrre, *Jésus-Christ, un Dieu scandaleux.*

30. Père Pierre Dumoulin, *Un art de vivre, La Sagesse de Salomon.*
31. Père Paul-Marie M'ba, *Gôûter la Parole.*
32. Père Mayeul de Dreuille, *Préférer Dieu, avec saint Benoît.*
33. Père Tanguy-Marie Pouliquen, *L'épreuve spirituelle, un chemin de croissance.*
34. Père Jean-Claude Sagne, *Dieu tu es mon Dieu, Chemins de prière.*
35. Caroline Schaefer, *Entrer dans l'adoration.*
36. Père Pierre Dumoulin, *Qu'est ce que l'âme ?*
37. Père Tanguy-Marie Pouliquen, *Convertis toi ! Un chemin de liberté.*

**\* Série II « Renouveau et charismes »**

1. Philippe Madre, *Aspirez aux charismes.*
2. Philippe Madre, *Discernement des esprits.*
3. Doudou, *Évangéliser - canon 211, 1ère partie (épuisé).*
4. Évelyne Madre, *L'abandon à la Providence.*
5. Georgette Blaquièrre, *À la louange de sa gloire.*
6. Père Emiliano Tardif, *Le charisme de guérison.*
7. Philippe Madre, *Le charisme de connaissance (épuisé).*
8. Frère Claude-Jean-Marie Fould, *Prier en langues.*
9. Philippe Madre, *Prières pour assemblée (épuisé).*
10. Philippe Madre, *Abba, Père ! Prières pour la Vie (épuisé).*
11. Père Pierre-Marie Soubeyrand, *L'accueil de l'Esprit.*
12. Jacques Myon, *La Dîme et l'Église.*
13. Père José Rodier, *Le charisme du pasteur.*
14. Père François-Régis Wilhélem, *Dociles à l'Esprit.*
15. Philippe Madre, *Adoration et Consolation, simples prières.*
16. Père François-Régis Wilhélem, *Renouveau dans l'Esprit, le temps des discernements.*

**\* Série III « Bonheur chrétien »**

1. Sœur Marie-Laetitia, *Le secret de la joie.*
2. Sœur Thérèse, *Amour et sacrifice (épuisé).*
3. Sœur Marie-Laetitia, *Le pari de la douceur.*

4. Père Pierre Dumoulin, *Sois mon témoin* (épuisé).
5. Philippe Madre, *La simplicité de cœur*.
6. Père Pierre Dumoulin, *Job - une souffrance féconde* (épuisé).
7. Père Étienne Richer, *L'audace de la charité*.
8. Philippe Madre, *Prières pour la guérison*.
9. Jackie Desbois, *Lettre à un dépressif*.
10. Louis Sahuc, *La grâce d'écouter* (épuisé).
11. Sœur Anne de Jésus, *L'accompagnement spirituel* (épuisé).
12. Père Didier-Marie, *La relation d'accompagnement*.
13. Père Jean Philibert, *Bienheureuse conversion* (épuisé).
14. Philippe Madre, *Être guide spirituel* (épuisé).
15. Philippe Madre, *Culture de Vie, blessure de vie*.
16. Père Bernard Ducruet, *Le combat spirituel*.
17. Père Bernard Ducruet, *La paix du cœur*.
18. Père Bernard Ducruet, *L'autorité en communauté*.
19. Père Olivier Ruffray, *Célébrer la réconciliation*.
20. Charles Prince, *36 manières d'aimer*.
22. Père Bernard Ducruet, *L'humilité - selon saint Benoît*.
23. Père Bernard Ducruet, *L'obéissance retrouvée* (épuisé).
24. Sœur Anne de Jésus, *L'enfant du Père*.
25. Joëlle Laflûte-Marietti, *Se réconcilier avec soi-même*.
26. Lucienne Sallé, *Femmes de Foi, Femmes d'Église*.
27. Christian Reynaud Monteil, *Quand une souffrance en cache une autre, propos sur « une dépression »*.
28. Michel Martin-Prével, *Lettre aux divorcés*.
29. Père Dominique Bertrand, *Mystère et sagesse du corps*.
30. Bénédicte Rivoire, *Celui que tu aimes va mourir, fais-le vivre!*
31. Père Jean-Marie Petitclerc, *Accompagner un jeune blessé, sur les chemins d'Emmaüs*.
32. Michel Martin-Prével, *La communion de désir, pour ceux qui ne peuvent pas communier à une messe*.